



CAP DES IAE
1^{er} mars 2018

COMPTE-RENDU



La CAP est présidée par Jean-Pascal FAYOLLE, chef du Service des ressources humaines, en présence de Martial PINEAU, nouvellement nommé chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emploi.

Suit la lecture d'une déclaration intersyndicale relative à la situation actuelle critique à l'ONF, tant du point de vue social que technique, et son impact sur les IAE.

[Déclaration liminaire intersyndicale](#)

Suivent les déclarations liminaires des organisations syndicales représentant les IAE, dont :

[Déclaration liminaire d'EFA-CGC - CFTC](#)

Principales réponses de l'administration

Mobilité DGER

Il est rappelé par la DGER que les barèmes figurant dans les tableaux de mobilité ne concernent que les corps d'enseignant et pas les IAE.

SEA

Un groupe de travail est prévu, en mars ou avril, concernant la révision de la note de Service sur les parcours professionnels, qui permettra de travailler sur la question de l'attractivité des postes en SEA et à l'ASP.

Grade d'IAE Hors-Classe

L'administration reconnaît que la CAP pour la promotion 2017 et 2018 a essuyé les plâtres de la mise en place de ce nouveau grade. Les IGAPS s'engagent à anticiper et à donner une plus diffusion large des informations vers tous les employeurs, notamment pour ce qui concerne les fonctions éligibles du vivier 2.

Ils indiquent que la campagne du TA 2019 commencera réellement en juin 2018.

Concernant le tableau 2017, 99 agents disposent, à ce jour, de leurs Arrêtés individuels sur les 117 inscrits. La promotion sera prise en compte sur la paie du mois d'avril.

*Tous les agents ont en principe été contactés par la voie hiérarchique.
Faites-nous remonter tout éventuel dysfonctionnement.*

S'agissant du régime indemnitaire, les promus 2017 se voient attribuer un niveau de primes identique à celui des chefs de mission.

A partir de 2018, les primes seront :

- soit définies dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP ;
- soit définies par des Arrêtés ministériels spécifiques, en cas de dérogation au dispositif RIFSEEP.

EFA-CGC-CFTC demande comment sera traité le passage à l'échelon spécial pour les IAE HC. L'administration répond que le dispositif sera décrit dans la note de service pour le tableau 2019.

EFA-CGC-CFTC relève que deux agents nommés en 2017 ont décliné la promotion au motif que leur statut d'emploi actuel (chef de mission, emploi DATE...) est plus favorable. N'hésitez pas à nous contacter en amont si vous hésitez à solliciter une prochaine promotion au grade hors classe.

EFA-CGC-CFTC a demandé un état des lieux des effectifs du statut d'emploi de chef de mission, compte tenu des nouvelles nominations hors-classe libérant des places, ainsi qu'une information de la CAP sur les nouvelles nominations.

En réponse, l'administration propose l'organisation d'un groupe de travail après avoir effectué un bilan des promotions hors-classe 2017 et 2018.

RIFSEEP :

Le Ministère de l'Agriculture a sollicité une dérogation au RIFSEEP pour les IAE et TSMA pour laquelle il n'a toujours pas de réponse de la DGAFP. Le MTES a, quant à lui, obtenu une dérogation pour un an pour 4 corps.

En cas d'absence de réponse, le MAA envisage de solliciter un arbitrage du premier Ministre. Face aux craintes de baisse de primes pour les agents qui effectueraient une mobilité dans l'année 2018, l'administration s'est voulue rassurante en indiquant que personne n'avait perdu d'agent lors du passage au RIFSEEP pour les autres corps.

Elle précise par ailleurs que les chefs de service ne peuvent actuellement pas s'engager sur un futur "groupe de fonctions" pour les postes d'IAE.

Taux PRO-PRO :

Les taux devraient être actés par la DGAFP d'ici mi-mars, pour les années 2018 à 2020.

Dans l'attente, EFA-CGC-CFTC invite les agents inscrits au projet de tableau d'avancement IDAE 2018 à engager dès à présent leurs démarches de mobilité vers des postes classés 2.

Postes au fil de l'eau

L'administration assure ne pas banaliser cette pratique. Elle indique que leur nombre est actuellement inférieur à 2% des mobilités et que le SRH refuse actuellement plus de la moitié des sollicitations des services, en fixant des critères d'urgence les plus objectifs possibles.

L'administration indique qu'une information sur ces postes sera portée en CAP ; information qui est d'ailleurs nécessaire pour permettre la prise en compte des mutations dans le cadre des validations de listes d'aptitude ou de tableaux d'avancement.

EFA-CGC-CFTC insiste toutefois sur le fait qu'il ne faut pas se contenter de valider a posteriori les mutations en CAP mais bien de publier les postes et de traiter effectivement les demandes en CAP.

ONF

Le ministère a diligenté une mission d'appui avec quatre IGAPS. La Directrice de Cabinet a reçu les organisations syndicales, le 26 février 2018, pour parler des premières orientations découlant de cette mission. L'administration indique regretter que les échanges d'information n'aient pas pu avoir lieu ; elle considère que c'était trop tôt pour y présenter des décisions et indique que la Directrice de Cabinet voulait évoquer les revendications de la plate-forme qui avaient été expertisées.

Promotion des techniciens de l'environnement (TE) dans le corps des IAE

L'administration indique qu'un projet de décret du MTES prévoyait la promotion des TE dans le corps des ITPE. Ce projet ayant été modifié, leur corps d'accueil redevient celui des IAE.

EFA-CGC-CFTC souhaite que les deux ministères concernés dressent de véritables perspectives d'évolution pour ce corps, ballotté depuis de trop nombreuses années, sans débouchés à la hauteur du mérite de ses agents.

IRSTEA

Dans le cadre du projet de fusion en cours de l'INRA et de l'IRSTEA, les représentants du personnel ont interrogé l'administration sur le devenir statutaire des agents de l'IRSTEA. Il est répondu que rien n'est arrêté à ce stade.

EFA-CGC-CFTC souhaite que les IAE en poste à l'IRSTEA ne se voient pas imposer de changement de corps pour pouvoir continuer à exercer dans le domaine de la recherche.

Mobilités ONF

EFA-CGC-CFTC souligne le fait que plusieurs agents ont été contraints de se positionner sur des postes nettement moins bien classés que leur poste actuel.

EFA-CGC-CFTC relève également que l'ONF semble vouloir fermer la porte à l'arrivée d'IAE. Les situations examinées en séance en sont un marqueur, ainsi que le fait qu'aucun poste n'est offert à l'ONF aux 15 collègues qui passent actuellement le concours IAE de déprécarisation. L'administration répond qu'est toutefois prévue l'intégration de 18 IAE sortant d'école en 2018 et 2019.

Compteurs :

S'agissant des avis « sous réserve de compteurs », l'ONF précise qu'il sont réévalués chaque mois, à la demande du contrôleur financier qui est très attentif au respect des plafonds d'emploi. L'ONF s'engage à donner une réponse dans quelques jours sur les réserves de compteur prononcées dans le cadre de cette CAP.

Motivation des avis défavorables et des arbitrages des services de l'ONF :

La DRH de l'ONF précise qu'elle exige de ses directeurs une explicitation objective des choix, et que cette motivation est tracée par écrit.

DOM-TOM

Au vu des décisions prises en séance, EFA-CGC-CFTC craint une défonctionnarisation progressive dans les DOM-TOM.

Mobilité DGER

21 candidats IAE ont participé à cette mobilité, pour l'obtention de 3 types de postes :

- Postes de direction,
- Poste à profil,
- Enseignement.

De plus, 4 postes de directions ont été fléchés pour les IAE sortant de l'école et entrant en poste au 1er septembre.

Examen de la liste d'aptitude 2018

62 places sont budgétairement disponibles pour la promotion de TSMA à IAE pour 2018. Compte tenu de la nouvelle proportion entre liste d'aptitude et examen professionnel (50% pour chaque), cela permet 31 promotions au titre de la liste d'aptitude.

La pression de sélection est donc plus forte que les années précédente avec 1 promu pour 12 candidats.

En contrepartie, 31 places seront offertes à l'examen professionnel 2018 (contre 25 en 2017).

La liste d'aptitude proposée à la CAP par les IGAPS comporte 30 noms (dont 22 ayant déjà réalisé une mobilité). Selon les IGAPS, elle prend en compte la diversité des corps et des origines ainsi que des effets mémoires 2017.

Les IGAPS ont toutefois veillé à ne pas retenir uniquement des agents ayant fait une mobilité, en particulier pour prendre en compte les règles plus strictes du MTES.

Sur les 20 propositions de la liste intersyndicale présentée en séance, la CAP retient 2 inscriptions supplémentaires en 2018 ainsi que 4 effets-mémoire pour 2019.

EFA-CGC-CFTC regrette le peu de marge de manœuvre laissée aux représentants du personnel pour des propositions complémentaires à celles de l'administration.

EFA-CGC-CFTC attire l'attention des candidats sur le fait que de nombreux collègues ayant déjà fait mobilité n'ont pas été retenus : la mobilité sur un poste A constitue bien un critère favorable pour être retenu sur la liste d'aptitude mais ne donne malheureusement aucune certitude d'y être inscrit.

Intégration et accueil en détachement

Toutes les demandes d'intégration (4) reçoivent un avis favorable.

3 demandes de détachement interne sont examinées : deux avis favorables et un report pour expertise.

Examen des recours

Deux demandes de recours sur la prime spéciale sont examinées, avec maintien total ou partiel de la modulation à la baisse.

Points divers

Sont examinées les mobilités réalisées permettant la validation :

- du **tableau d'avancement IDAE 2017** :

Il en résulte une saturation des 129 postes budgétairement disponibles. Cela a pour conséquence l'impossibilité de réinscrire en 2017 des collègues des TA 2014 et 2015 ayant réalisé récemment une mobilité vers un poste classé 2.

Ils seront donc reportés sur le tableau 2018.

- de l'**examen professionnel 2015-2016** :

Sur les 48 lauréats, 34 sont nommés, et les autres disposent encore de 2 cycles de mobilité pour valider leur promotion.

- de la **liste d'aptitude 2017** : 5 agents inscrits depuis 2016 n'ont pas encore réalisé de mobilité et vont se voir proposer 3 postes. Compte tenu du nombre de mobilités faites, les derniers agents de la liste devraient faire l'objet d'un report sur la liste 2018.

Vos représentants EFA-CGC - CFTC restent à votre écoute :

Hélène DUCHEMIN, titulaire CAP IAE MAA

06 03 92 08 88 – helene.duchemin@efa-cgc.com

Lionel RICHOILLEY, titulaire CAPS IAE ONF, suppléant CAP IAE MAA

06 12 53 28 65 – lionel.richoilley@onf.fr

Géraldine CHADIRAT, experte CAP IAE MAA

06 20 49 36 84 – geraldine.chadirat@haute-garonne.gouv.fr

Valérie BOYE, experte CAP IAE MAA

06 69 28 09 53 – valerie.boyé@efa-cgc.com

L'union EFA-CGC - CFTC vous soutient et vous remercie de votre confiance !



Membres de l'Alliance du Trèfle